



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Mise en ligne 16 avril 2025
République Française

Délibération N° 2025-13
Conseil Municipal du 9 Avril 2025

DATE DE CONVOCATION : 3 AVRIL 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : K. GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : J.F. CESSAC donne pouvoir J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - H. ROSARIO donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - C. RAFIN donne pouvoir à P. FRÉON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : J.F. CESSAC - P. ORMECHE - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. DELIMOGE - P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARO

BUDGET PRINCIPAL – Adoption du Compte Administratif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FREON, Conseiller Municipal délégué, en tant que Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifié par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2024 du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Exercice 2024		
Chapitre	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentage
023	Virement à la section d'investissement	443 098,04 €	- €	0,00%
011	Charges à caractère général	846 677,00 €	638 065,28 €	75,36%
012	Charges de personnel	1 884 000,00 €	1 795 381,31 €	95,30%
014	Atténuation de produits	225 963,00 €	198 331,00 €	87,77%
65	Autres charges de gestion courante	257 810,00 €	221 737,08 €	86,01%
66	Charges financières	63 000,00 €	48 717,50 €	77,33%
67	Charges exceptionnelles	16 800,00 €	15 609,45 €	92,91%
68	Dotations aux provisions	15 000,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	320 000,00 €	276 818,67 €	86,51%
		4 072 348,04 €	3 194 660,29 €	78,45%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Exercice 2024		
Chapitre	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentage
002	Résultat de fonctionnement reporté	781 373,26 €	- €	0,00%
013	Atténuation de charges	2 506,78 €	25 198,74 €	1005,22%
70	Produits des services et du domaine	260 550,00 €	290 852,91 €	111,63%
73	Impôts et taxes	2 317 175,00 €	2 366 331,30 €	102,12%
74	Dotations, subventions et participations	633 371,00 €	692 161,13 €	109,28%
75	Autres produits de gestion courante	67 000,00 €	73 809,73 €	110,16%
76	Produits financiers	50,00 €	87,93 €	175,86%
77	Produits exceptionnels	500,00 €	5 265,49 €	1053,10%
78	Reprises sur provisions	2 000,00 €	1 954,09 €	-
042	Amortissement des subventions	7 822,00 €	12 766,25 €	163,21%
		4 072 348,04 €	3 468 427,57 €	85,17%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Exercice 2024		
Chapitre	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentage
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	646 389,30 €	- €	0,00%
040	Amortissement des subventions	7 822,00 €	12 766,25 €	163,21%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100,00 €	1 088,34 €	98,94%
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00 €	142 206,15 €	98,07%
20	Immobilisations incorporelles	56 810,00 €	- €	0,00%
204	Subventions d'équipement versées	372 287,75 €	81 001,67 €	21,76%
21	Immobilisations corporelles	385 503,53 €	205 138,00 €	53,21%
23	Immobilisations en cours	3 820 891,92 €	3 054 299,66 €	79,94%
45	Opérations pour compte de tiers	12 316,03 €	- €	0,00%
		5 448 120,53 €	3 496 500,07 €	64,18%

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Exercice 2024		
Chapitre	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentage
021	Virement de la section de fonctionnement	443 098,04 €	- €	0,00%
024	Produits des cessions	110 200,00 €	- €	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	212 867,26 €	198 082,51 €	93,05%
13	Subventions d'investissement	2 361 955,23 €	1 269 188,48 €	53,73%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	1 800 540,00 €	90,03%
23	Immobilisations en cours (régul)	- €	710,08 €	-
040	Opérations d'ordre entre sections	320 000,00 €	276 818,67 €	86,51%
		5 448 120,53 €	3 545 339,74 €	65,07%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** (Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote), d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2024 du budget principal de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2024, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2024. Après validation des résultats par le Service de Gestion Comptable de Cognac, le compte administratif 2024 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2024			
Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	3 194 660,29 €	3 468 427,57 €	273 767,28 €
Investissement	3 496 500,07 €	3 545 339,74 €	48 839,67 €
Totaux	6 691 160,36 €	7 013 767,31 €	322 606,95 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- ✚ - Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- ✚ - Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- ✚ Le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Sections	Résultat de clôture 2023	Prélèvement 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser 2024	Prélèvement 2025	Solde reporté en 2025
Fonctionnement	848 715,41 €	- 67 342,15 €	273 767,28 €	1 055 140,54 €		- 694 521,01 €	360 619,53 €
Investissement	- 646 389,30 €		48 839,67 €	- 597 549,63 €	- 96 971,38 €		
Totaux	202 326,11 €	- 67 342,15 €	322 606,95 €	457 590,91 €	- 96 971,38 €	-694 521,01 €	360 619,53 €

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Charges de personnel 1 795 381,31 €	Ressources fiscales 2 366 331,30 €
Contingents, subventions versées 221 737,08 €	Dotations, subventions 692 161,13 €
Charges financières 48 717,50 €	Autres produits 25 198,74 € 290 852,91 € 73 809,73 € 87,93 € 5 265,49 €
Autres charges 638 065,28 € 198 331,00 € 15 609,45 €	
2 917 841,62 €	
CAF Brute 535 865,61 €	
	3 453 707,23 €

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et le reliquat permet de disposer de financement propre pour les investissements.

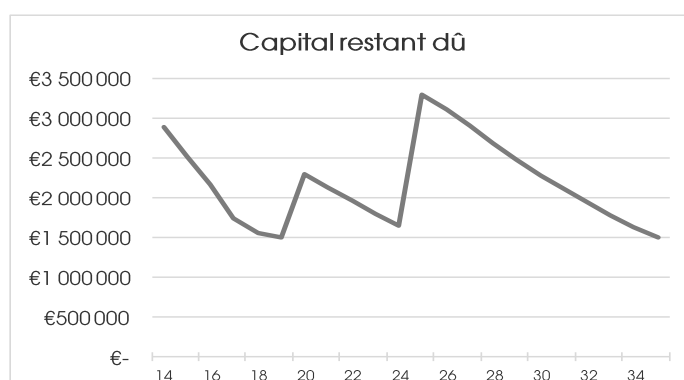
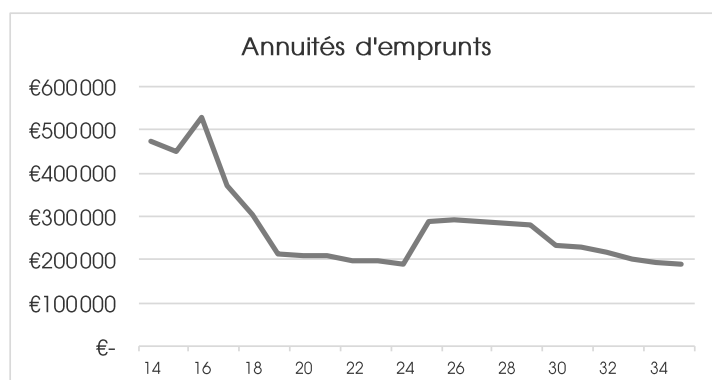
CAF Nette

CAF Brute	535 865,61 €
Remboursement du capital des emprunts	142 206,15 €
	393 659,46 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont principalement des emprunts à taux fixe. Les deux derniers emprunts réalisés sont indexés sur le taux du Livret A. Le taux du Livret A est à 2,4 % contre 3 % auparavant.

L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est la suivante :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux sont stables depuis 2014. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement (hausse des bases d'imposition de 3,9 % en 2024).

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties auquel est appliqué un coefficient correcteur d'équilibrage.

Principaux ratios

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio 1	819	847	843	821	766	743	739	756	773	799	807
Ratio 2	462	552	415	312	358	320	330	321	332	360	374
Ratio 2bis			528	579	687	638	632	629	584	612	600
Ratio 3	965	967	960	1032	967	898	893	896	904	1000	956
Ratio 4	381	113	219	106	258	357	401	469	249	463	924
Ratio 5	941	718	619	490	432	414	639	592	546	501	454
Ratio 6	220	203	158	165	142	124	117	114	108	117	121
Ratio 7	56,8	57,6	59,8	57,1	58,2	60,1	61,1	61,0	61,0	60,4	61,5
Ratio 9	95,8	98,2	101,2	87,5	85,8	89,2	89,3	90,8	91,6	85,4	89,9
Ratio 10	39,5	11,7	22,8	10,2	26,7	36,8	44,9	52,4	27,5	46,3	96,7
Ratio 11	97,5	74,3	64,4	47,5	44,7	46,1	71,6	66,0	60,4	50,0	47,5

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

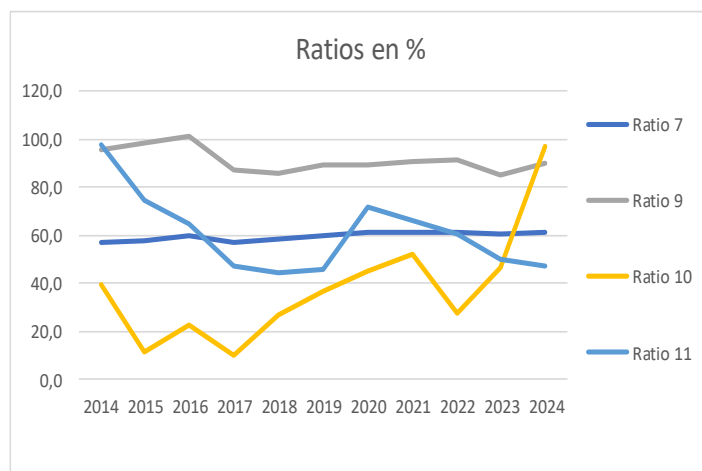
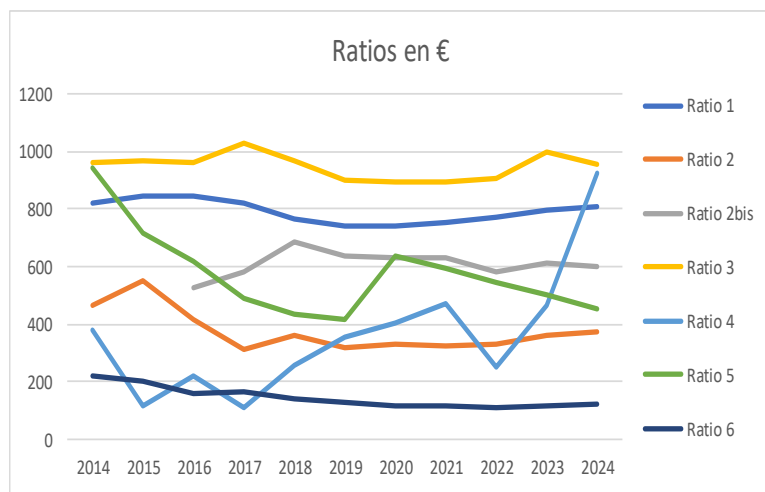
Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.



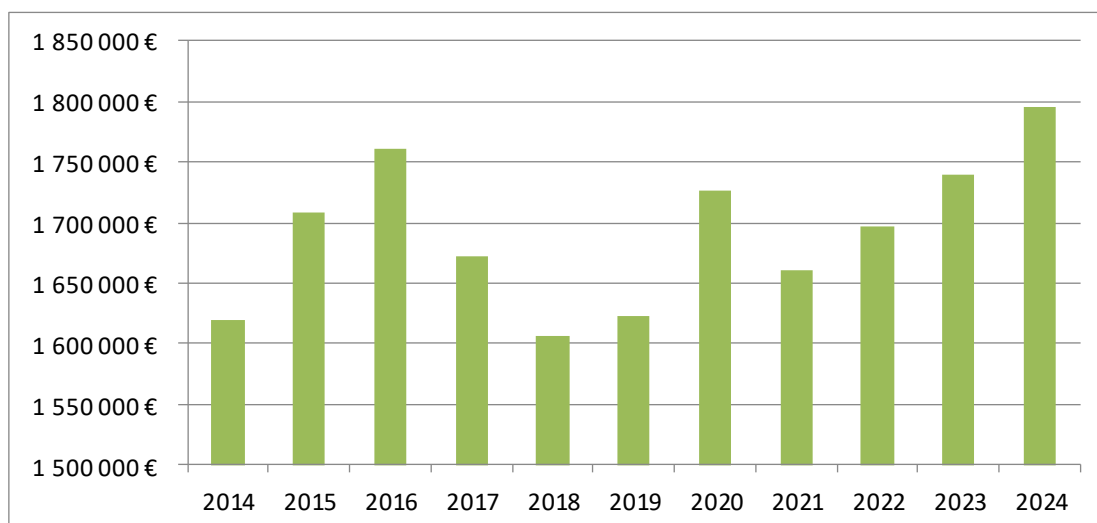
Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité reste stable avec 50 agents.

Répartition des agents par service :

- Administratif : 10
- Services Techniques : 19
- Ecoles : 20
- Police Municipale : 1

Les charges de personnel ont subi une hausse en 2024 notamment en raison du « Glissement-Vieillesse-Technicité » mais aussi des 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 et la hausse du SMIC au 1^{er} novembre 2024, et elles représentent 61,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.